

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2001

Sont présents :

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire
MM. PIAZZALUNGA et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECNEY, DEROBERT, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusée :

- Mme PITTET

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1. Séance du 26 avril 2001.
 - 1.2. Séance du 15 mai 2001.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de M. Michel WALTER, Conseiller municipal, comme délégué au Conseil Intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin, en remplacement de M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, démissionnaire.
6. Préavis au projet de plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre. Discussion. Vote.
7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 370'000,- en vue de la surélévation du bâtiment de l'école du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 19'500,- en vue de la remise en état de la clôture séparant la place de jeux de l'école Marcelly des parcelles 5138 et 5139. Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit de Fr 110'000,- en vue de la conversion des données graphiques du Cadastre des égouts (SITC). Discussion. Vote.
10. Demande d'un crédit de Fr 170'000, en vue du réaménagement et l'agrandissement du parking couvert pour deux roues à Moillesulaz. Discussion. Vote.

11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 43'000,- en vue de la réparation du couvert à pétanque de la route de Jussy. Discussion. Vote.
12. Demande d'un crédit de Fr 119'000,- en vue de la rénovation de la salle de gymnastique de l'école du Pont-Bochet. Discussion. Vote.
13. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 12'500,- pour les aménagements liés à la mise en zone 30 km/h. de l'avenue Suisse, de l'avenue des Verchères et du chemin du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote.
14. Demande d'un crédit d'étude de Fr 62'500,- en vue de la réalisation de la place de jeux de la salle des Fêtes. Discussion. Vote.
15. Demande d'un crédit de Fr 118'000,- en vue de la participation financière aux travaux de réalisation de collecteurs d'eaux usées et pluviales au chemin des Mésanges. Discussion. Vote.
16. Projets de délibération - Déposés dans le délai légal par :
 - 16.1. Par le groupe démocrate-chrétien, le groupe libéral et le groupe radical concernant un(e) Travailleur(se) Social Hors Murs (TSHM).
 - 16.2. Par le groupe socialiste concernant un meilleur accès à l'information et une plus grande transparence communale.
 - 16.3. Par le groupe démocrate-chrétien, le groupe libéral et le groupe radical concernant le village de Villette, pour une protection contre un développement débridé (résolution).
17. Propositions du Conseil administratif.
18. Questions écrites.
19. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Séance du 26 avril 2001 :

Le procès-verbal est accepté à l'UNANIMITE (moins 1 abstention).

1.2. Séance du 15 mai 2001 :

Le procès-verbal est accepté à l'UNANIMITE (moins 1 abstention).

2. Communications du Bureau du Conseil municipal :

La Présidente, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les informations ou les courriers suivants :

2.1. Lettre de démission du Conseil municipal de M. Jean-Jacques OLTRAMARE :

Monsieur le Président,

Par ces quelques mots, je souhaite vous annoncer ma décision de démissionner du Conseil municipal de Thônex avec effet immédiat.

Au terme de ma deuxième année de législature, je constate en effet que mes obligations liées tant à ma vie privée que professionnelle, m'empêchent de plus en plus de participer pleinement aux travaux du Conseil municipal, de la présidence de la Commission sociale et de la rédaction du Chênois.

Je retire de ces deux ans de législature, l'intérêt d'un autre point de vue par rapport à celui, professionnel, qui m'avait jusqu'alors lié aux affaires communales. J'ai pu relever notre difficulté de Conseil à maintenir un débat d'idées qui fasse toujours abstraction des luttes d'influence plus personnalisées. Je vous remercie donc, personnellement, pour la qualité avec laquelle vous avez su mener les nombreuses séances de cette dernière année.

Je vous prie donc de bien vouloir accepter ma démission de votre Conseil et vous transmets, à vous, aux Conseillers administratifs et aux Membres du Conseil municipal, l'expression de ma considération distinguée et mon cordial message.

Mme STROUMZA : j'ai accusé réception de ce courrier et remercié M. Jean-Jacques OLTRAMARE, au nom du Conseil municipal, pour son engagement pendant ces deux années.

2.2. Le courrier de M. Laurent MOUTINOT, Conseiller d'État, du 21 mai 2001 concernant les communaux d'Ambilly sera lu par M. Jean-Claude ZOGG, au point 3 de l'ordre du jour « communications du Conseil administratif ».

2.3. Lettre de M. Raymond SCHLAEPI, du 28 mai 2001 concernant la déchetterie de Villette :

Monsieur le Président,

Depuis le retour des beaux jours, la fréquentation de la déchetterie est de plus en plus importante le samedi depuis 19h. et le dimanche toute la journée (heures et jours de détente !).

Cela m'amène à vous demander si vous avez pris connaissance de mon courrier du 12 janvier ! Accompagné d'un dossier photo pour plus de précision concernant le mauvais choix d'emplacement de cette déchetterie, pour lesquels je n'ai reçu aucune réponse.

J'ai appris par M. J.-P. CHENU que vous aviez présenté la question au Conseil municipal du 27 mars.

En espérant que vous aurez pu prendre une décision, depuis 6 mois maintenant, date des premiers constats, je reste dans l'attente d'une réponse et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Ainsi que la réponse de Mme la Présidente :

Cher Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier du 28 mai 2001 dont le contenu a retenu toute mon attention et je vous informe qu'il sera porté à la connaissance du Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin prochain.

Je répondrai plus en détail à votre courrier ultérieurement après avoir pris connaissance du dossier, notamment lors de notre rencontre sur place prochainement.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

2.4. Lettre de M. Jean-Pierre CHENU, du 7 juin 2001 concernant également la déchetterie de Villette, ainsi que l'aspect des murs en bordure de l'avenue de Thônex :

Madame la Présidente,

Comme le temps passe ! c'est en effet il y a trois mois, ma lettre du 4 et votre réponse du 15 mars, que le problème de la déchetterie de Villette a été évoqué; comme il devait l'être, selon votre courrier, lors du Conseil Municipal du 27 mars.

Sachant votre Conseil préoccupé, selon la presse, par des affaires certainement plus importantes pour notre Commune, j'ai patienté en souhaitant qu'elles se résolvent rapidement. Dès lors, j'espère que vous pourrez vous pencher sur ma demande, si possible avant les vacances municipales de cet été.

Je profite de cette lettre pour vous signaler une prolifération de murs aussi nus que laids en bordure de l'avenue de Thônex, entre le cimetière et Fossard. Je n'ose contester à ces propriétaires le droit de se protéger des pollutions engendrées par cette route à grand trafic, bien qu'ils s'exposent à voir ces murs tagués, ce qui n'améliorera pas le paysage.

Ceci pour vous informer que, lorsque je fonctionnais à la Mairie nous invitions ces communiens, fermement mais sans obligation, à habiller ce bétonnage, par exemple, de plantes grimpantes. Est-ce que cette recommandation existe toujours ?

Vous remerciant d'avance pour votre souci à répondre à mes questions, je vous présente, Madame la Présidente, mes sentiments les meilleurs.

Et la réponse de la Présidente :

Cher Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier du 7 juin 2001 dont le contenu a retenu toute mon attention et je vous informe qu'il sera porté à la connaissance du Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin prochain.

Votre préoccupation concernant l'habillage des murs le long de l'avenue de Thônex relevant des compétences du Conseil administratif, je lui ai transmis votre lettre afin qu'il vous réponde directement.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

2.5. Lettre de M. Louis SCHEGGIA, chef technique de la gymnastique artistique, du 14 juin 2001 concernant un vin d'honneur donné à l'occasion du titre de champion suisse junior de M. Jean-Philippe HAYOZ dans cette discipline.

Madame la Présidente,

Lors du championnat suisse juniors qui s'est déroulé à Yverdon le 9 et 10 courant, un de nos gymnastes, Jean-Philippe HAYOZ, 9 ans, a remporté le titre de champion suisse programme 5 aux barres parallèles.

Pour fêter cet événement, nous vous invitons cordialement à un « vin d'honneur » qui se déroulera le mardi 19 juin à 19h.30 au restaurant scolaire de l'école Tronchet.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Réponse de la Présidente :

Cher Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre invitation du 14 juin 2001 à un vin d'honneur le 19 juin prochain pour fêter Monsieur Jean-Philippe HAYOZ qui a remporté le titre de champion suisse programme 5 aux barres parallèles. Je suis au regret de vous informer que je ne pourrai malheureusement pas y assister étant déjà prise par d'autres obligations. Au nom du Conseil municipal je vous prie de bien vouloir transmettre à Monsieur HAYOZ toutes nos félicitations pour ce bel exploit sportif.

Je vous informe que votre lettre sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin prochain.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

2.6. Lettre de l'Association « Amicale des habitants du Curé-Desclouds » du 14 juin 2001 concernant sa constitution :

Mesdames, Messieurs,

L'association susmentionnée a été constituée en date du 13 juin courant et nous profitons de l'occasion pour nous présenter.

Le Comité se constitue de 4 membres :

- La Présidente : Mme Carmen Buccheri
- Le Vice-président : M. Victor Carvalho
- La trésorière : Mme Maria Lopo
- La secrétaire : Mme Isabelle Camuglia-Champion

Voici quelques-uns de nos buts les plus importants que nous mettrons un point d'honneur à réaliser :

- Offrir aux habitants un lieu d'échanges et d'informations,
- Organiser la fête annuelle du quartier,
- Créer une maison de quartier,
- Système de garde « dépannage » d'enfants,
- Obtenir une entente amicale

Vous trouverez ci-joints nos statuts et c'est avec joie que nous vous accueillerons ce lundi 18 juin à la salle des Peupliers dès 18h. afin de vous offrir le verre de l'amitié et vous donner de plus amples informations quant à l'amicale des habitants du Curé-Desclouds.

Dans cette attente, recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Et la réponse de Mme STROUMZA, Présidente du Conseil municipal :

Madame la Présidente, chère Madame,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier du 14 juin 2001 dont le contenu a retenu toute mon attention et je vous informe qu'il sera porté à la connaissance du Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin prochain.

Je vous félicite de l'initiative de constituer une association d'habitants dans le quartier de Curé-Desclouds et espère qu'une bonne collaboration puisse être instaurée entre votre association et les autorités municipales.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, chère Madame, mes salutations distinguées.

2.7. Différents courriers de l'APET concernant les problèmes de parking aux abords de l'école du Pont-Bochet.

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous transmettre ci-joint une lettre au Conseil Administratif de Thônex concernant la sécurité et l'utilisation du parking de l'école de Pont-Bochet.

En vous remerciant d'avance de prêter une oreille attentive à ce problème, nous vous transmettons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

2.7.1. Lettre de M. Dominique BLANC, école du Pont-Bochet, adressée au Conseil administratif :

Messieurs,

Par cette missive, nous aimerions vous faire part d'une certaine inquiétude de notre part concernant l'utilisation du parking de l'école. Depuis quelques temps, nous constatons que celui-ci est utilisé par d'autres usagers que les habitués de l'école. En voici quelques exemples: une voiture est toujours à la même place depuis quinze jours déjà, certaines personnes entreposent des voitures sans plaque ou ont des plaques mal fixées etc. Vu les problèmes de parking dans les immeubles entourant l'école et la construction probable du parking des jardins familiaux, nous vous demandons d'étudier attentivement la situation en ayant bien à l'esprit que beaucoup d'enfants passent ou jouent dans ce parking en dehors des heures de classe. Nous n'aimerions pas que la circulation sur le chemin d'accès à l'école puisse nuire à la sécurité de nos élèves.

Voici quelques-unes de nos solutions :

- réserver le parking pour les usagers de l'école,
- limiter le temps de stationnement (15 heures),
- limiter la vitesse en mettant une zone résidentielle « bordiers autorisés »

Par avance, nous vous remercions de vous pencher sur ce problème qui nous tient à cœur. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

2.7.2. Courrier adressé au Conseil administratif de Thônex en date du 18 juin 2001 :

Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers,

Par la présente nous désirons appuyer la demande de M. Dominique Blanc, maître principal de l'école de Pont-Bochet. En effet la situation du parking de l'école est préoccupante et le deviendra encore plus lors de la création prochaine des jardins familiaux et bien sûr en tant que parents d'élèves nous sommes extrêmement concernés par la sécurité de nos enfants sur le chemin et aux abords de l'école.

En vous remerciant d'avance de prêter une oreille attentive à ce problème, nous vous transmettons, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le comité de l'APET Philippe RAEMY

2.8. Lettre du groupe socialiste à la Société de Fiduciaire et de gérance du 23 mai 2001 concernant l'audit de la crèche « Les Coccolets ».

Madame, Monsieur,

Votre société a été mandatée par le Conseil administratif pour réaliser un audit financier de la crèche «Les Coccolets». Ne connaissant pas vos intentions quant à d'éventuelles auditions des groupes politiques représentés au Conseil municipal qui suivent ce dossier depuis de nombreuses années, nous nous permettons de vous transmettre les questions que nous avons soulevées au sujet de la comptabilité de la crèche, en espérant y trouver réponses dans l'audit.

1. Fonds de prévoyance
Explications des montants figurant au bilan depuis 1998 en faveur de la Rentenanstalt ou en faveur de la crèche, ainsi que le versement figurant déjà sur le budget 2000 actualisé, à la rubrique 5 -2ème pilier.
Existence de justificatifs. Bénéficiaire(s) de ces versements extraordinaires.
2. Assurance de perte de gain
Versements d'éventuelles indemnités de perte de gain et/ou de salaires, en particulier versements en cas d'incapacité de travail relevant d'accidents ou de maladies antérieurs à l'engagement.
3. Liste des mandats donnés par le Conseil administratif ou la directrice à des tiers
(avocats, fiduciaire, autres)
Types de mandats. Noms des mandataires et montants des honoraires. Intérêts défendus et résultats. Éclaircissement sur le litige avec l'architecte de la crèche et résultat de l'éventuelle procédure judiciaire. Affectation des éventuels deniers économisés.
4. Pensions d'enfants
Modalités de la facturation auprès des parents. Montant des pensions payées par simple bulletin de versement et/ou de la main à la main, sans établissement de factures et de décomptes. Intégration de ces montants dans la rubrique «pensions d'enfants» dans le compte d'exploitation.

5. Heures supplémentaires

Vu l'horaire à temps complet de la directrice, vérification de la possibilité objective de la réalisation des heures supplémentaires et vérification des décomptes.

Nous vous joignons divers documents que nous avons établis pour tenter de voir clair dans ce dossier et qui pourraient vous être utiles. De plus, vous trouverez en annexe la demande de notre groupe au Conseil administratif de bien vouloir ajouter un chapitre supplémentaire au cahier des charges de l'audit financier, établi le 2 mai dernier.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette information et en restant à votre disposition, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

2.9. Lettre des groupes démocrate-chrétien, libéral et socialiste du 11 juin 2001 demandant un complément d'information sur l'audit de la crèche « Les Coccolets » :

Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues,

Nous faisons suite à la lettre du 23 mai 2001, envoyée par le groupe socialiste à la Société Fiduciaire et de Gérance, concernant l'audit financier de la crèche «Les Coccolets » et à la réponse de ladite fiduciaire au Conseil administratif de Thônex du 29 mai dernier.

Il nous paraît important, que le Conseil administratif ajoute les points évoqués dans le courrier susmentionné à savoir, les questions relatives au fonds de prévoyance, à l'assurance perte de gain, à la liste des mandats donnés par le Conseil administratif ou la directrice à des tiers, les pensions d'enfants, les heures supplémentaires.

En effet, ces questions doivent impérativement trouver des réponses puisqu'elles correspondent aux dysfonctionnements qui ont amené le Conseil Municipal à voter l'audit de la crèche à l'unanimité. Elles sont de nature à lever définitivement tout doute et tout malentendu sur le fonctionnement de l'institution et rétablir la confiance et la sérénité des débats futurs.

Dès lors, nous demandons au Conseil administratif de bien vouloir ajouter ces points au cahier des charges de l'audit afin que le voeu du Conseil Municipal, d'avoir un audit complet du fonctionnement de la crèche, soit respecté et que la page puisse enfin être tournée.

En vous remerciant de donner les suites qu'il convient à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Messieurs les Conseillers administratifs et chers collègues, nos cordiales salutations.

2.10. La séance des présidents de commissions destinée à fixer les dates à retenir pour cet automne aura lieu le lundi 27 août à la Mairie.

2.11. A 23h. nous passerons directement au point 17 de l'ordre du jour – *«Propositions du Conseil administratif»*.

3. Communications du Conseil administratif :

3.1. M. ZOGG, Maire

3.1.1. Communaux d'Ambilly

Il est donné lecture du courrier de M. Laurent MOUTINOT, Conseiller d'Etat, du 21 mai 2001 :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Compte tenu du lancement d'une initiative municipale dans votre commune, d'une part, et du dépôt d'une motion devant le Grand Conseil, d'autre part, j'entends, par la présente, vous faire part de ma position concernant les Communaux d'Ambilly :

1. Les Communaux d'Ambilly sont incontestablement un périmètre à urbaniser, retenu comme tel dans le plan directeur cantonal actuellement à l'étude devant la commission d'aménagement du Grand Conseil. Il est à noter d'ailleurs que dans le débat du 17 mai devant le Grand Conseil, aucun parti et aucun député n'a mis en doute la pertinence du choix de ce périmètre.
2. Je n'ai pas fait figurer les Communaux d'Ambilly dans le premier train de lois de déclassement actuellement à l'enquête publique et je n'entends pas davantage faire figurer ce périmètre dans le deuxième train prévu pour cet automne. En effet, j'estime que la fin de l'opération des Verchères doit être suivie d'une pause dans l'urbanisation de votre commune avant de s'engager sur les Communaux d'Ambilly.
3. Le plan directeur communal de Thônex, voté par l'ensemble du conseil municipal, prévoit d'ailleurs l'urbanisation des Communaux d'Ambilly et appelle à la concertation pour en définir les modalités. C'est ainsi que j'ai obtenu du Grand Conseil qu'il renvoie devant la commission d'aménagement le projet de motion, ce qui doit nous permettre, d'ici à ce qu'elle puisse être examinée par cette commission, d'élaborer des propositions quant à une procédure de concertation et un calendrier.
4. Je me suis entretenu le 18 mai 2001 avec Monsieur DURET, maire d'Ambilly, qui m'a confirmé l'intérêt de la commune d'Ambilly à valoriser la part des Communaux d'Ambilly qu'elle possède et je lui ai fait part de la volonté de l'État de Genève de procéder à l'urbanisation de ce périmètre selon un planning et une procédure de concertation que je vous soumettrai au courant des mois à venir.

En résumé, je vous fais part de ma détermination à urbaniser les Communaux d'Ambilly et de ma volonté de conduire ce processus en concertation avec votre commune, celle d'Ambilly ainsi que l'ensemble des partenaires intéressés.

Je suis bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et, à moins que vous ne souhaitiez une rencontre plus rapide, je vous propose que nous reprenions ce dossier lorsque mes services auront élaboré une proposition de calendrier et de procédure.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de ma considération distinguée.

3.1.2. Aménagement d'un trottoir le long de l'avenue de Thônex en direction du Pont de Sierne

Il est donné lecture de la réponse de M. P.-L. BARRAS, chef du service voirie et nettoyage du canton, courrier du 31 mai :

Concerne : RC 58 – avenue de Thônex
Tronçon : route de Sous-Moulin (Fossard) / route de Florissant
(pont de Sierne) - Aménagement d'un trottoir

Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 9 mai 2001 concernant l'objet cité en titre, dont le contenu a retenu toute notre attention.

Nous prenons bonne note de votre demande et vous informons que cet aménagement sera inscrit dans le programme des études à entreprendre.

Toutefois, nous vous signalons que notre service est actuellement surchargé et que nous ne pouvons entreprendre simultanément toutes les études d'aménagements demandés par les communes genevoises, la priorité étant donnée aux projets en zones habitées ou proches des établissements scolaires.

En regrettant de ne pouvoir répondre plus rapidement à votre requête, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du suivi de ce dossier.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

3.1.3. Espace Rue

Un fascicule va vous être remis ce soir qui clôt l'étude «Espace-Rue» ; vous avez également la possibilité de venir consulter l'ensemble des documents concernant les divers sites à la Mairie et un CD-rom peut également vous être prêté.

3.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2001

Après avoir pris le temps d'analyser les accusations qui m'ont été adressées lors de cette séance, je souhaite répondre à ces contrevérités, affirmations mensongères pour ne pas dire diffamatoires.

Que des attaques soient portées de la part de Conseillers municipaux peut paraître normale, et encore jusqu'à un certain point. Mais que celles-ci proviennent d'un collègue Conseiller administratif l'est beaucoup moins.

En politique il faut s'attendre à tout !

Tout d'abord, cela surprend, puis cela fait mal, très très mal... D'autant plus, que ces accusations ne reposent sur aucun point précis.

Je n'évoquerai ce soir que deux points sur ce procès-verbal et me réserve le droit de compléter mes réponses lors d'un prochain Conseil municipal.

1. Pose des scellés :

En ce qui concerne les scellés, ce n'est pas à ma demande qu'ils ont été posés. Il est évident que Mme ARZOUIAN ait tenu à protéger certaines données, notamment les livres et carnets à souches placés sous sa responsabilité. Quant aux dossiers de comptabilité c'est la fiduciaire qui les a momentanément conservés afin de terminer le bilan. Ceux-ci ont été rendus à la Mairie ainsi que l'ordinateur avec les comptes 2000.

Je vais vous donner lecture du rapport de police qui dément les propos de mon collègue :

Renseignements :

Objet : Remise des clés du bureau de la directrice de la crèche « Les Coccolets ».

Exposé des faits :

Le 18 avril dernier lors de notre rendez-vous mensuel avec les responsables de la mairie de Thônex, M. Roger SCHORER, Conseiller administratif, nous a demandé s'il était possible que nous fassions procéder à l'ouverture du bureau de la directrice de la crèche de Thônex « Les Coccolets ».

Constatations :

M. SCHORER nous a indiqué que Mme Béatrice ARZOUIAN, directrice de la crèche « Les Coccolets » avait été suspendue de ses fonctions depuis la fin mars 2001. Il nous a dit qu'une directrice ad intérim avait été engagée par la mairie et qu'il voulait récupérer, pour elle, le bureau de l'ancienne directrice pour le mettre à sa disposition. Il nous a demandé si nous pouvions faire appel à un serrurier pour ouvrir la porte de ce local.

Nous lui avons répondu que, cas échéant, cette décision dépendait d'un officier de police mais qu'au préalable nous allions prendre contact avec Mme ARZOUIAN pour lui demander si elle voulait bien remettre volontairement les clés de son bureau aux autorités de Thônex.

Dans ce dessein, nous nous sommes ensuite rendus vers 14h. au domicile de Mme ARZOUIAN. Celle-ci, après avoir pris contact par téléphone avec M. Clément PIAZZALUNGA, Maire de Thônex, nous a dit qu'elle acceptait de venir ouvrir son bureau pour récupérer ses effets personnels et pour ensuite remettre la clé aux autorités de la Commune.

Nous avons convenu de nous retrouver ce même jour, vers 16h. à l'entrée de la crèche.

A l'heure dite, M. SCHORER, le Sbr BADERTSCHER, chef des ASM de Thônex, Mme ARZOUIAN et nous-mêmes nous nous sommes retrouvés dans la crèche. M. PIAZZALUNGA est également venu sur place, mais quelques minutes plus tard. La directrice a dit qu'avant de remettre les clés à M. SCHORER, elle voulait récupérer son ordinateur et différents classeurs contenus dans une armoire du bureau. Pour ce faire, elle a pris contact avec sa fiduciaire, M. Bernard ACHARD qui est venu sur place pour prendre possession de l'ordinateur de Mme ARZOUIAN. Il a dit qu'il ne pouvait pas prendre les classeurs car ils étaient trop volumineux.

Par conséquent, nous avons convenu que la meilleure solution consistait en la pose de scellés sur l'armoire en question.

Comme nous n'avions pas de rôle officiel dans cette affaire et s'agissant d'une affaire dite civile, nous avons conseillé aux différentes parties de faire appel à un huissier judiciaire pour la pose des scellés.

Nous avons communiqué la liste des huissiers figurant dans l'annuaire téléphonique à M. PIAZZALUNGA qui s'est chargé de les appeler par téléphone. Les deux premiers huissiers contactés ne pouvaient intervenir dans un délai raisonnable. Seul, le troisième huissier joint par téléphone, M. Edouard RAYMOND, a dit qu'il pouvait se libérer rapidement et est venu sur place.

Après la pose des scellés, comme la situation nous semblait sereine et que notre présence ne se justifiait plus, nous avons quitté les lieux.

Il convient de relever également que cette affaire a fait l'objet de diverses parutions dans la presse écrite genevoise.

Lieu et date du rapport: Genève, le 3 mai 2001
Etabli par: Br TERRETTAZ Yvon, G7707 et
Sbr(e) CARDINAUX Rose-Marie, G7677

2. Protection de la jeunesse :

En deuxième point je désire faire un commentaire concernant la protection de la jeunesse, mais est-ce bien nécessaire ?

Certains Conseillers municipaux ont été surpris par mes déclarations lors de séances précédentes. Je pense que les faits récents m'ont donné, une fois de plus, raison. Je confirme que cette institution est incompétente et inefficace. Enfin la vérité est connue du public sur ce service par les récents évènements dramatiques qui se sont produits.

Il est vrai que cette institution est plus prompte à créer des conflits plutôt que de s'occuper de véritables problèmes concernant les enfants.

Il est scandaleux de constater qu'après trois mois, de soit disant enquête, aucun rapport ne nous soit parvenu sur les dangers qu'encouraient nos enfants à la crèche et les accusations portées contre notre directrice.

Il est sûrement plus urgent, beaucoup plus urgent, de retirer une autorisation d'exploiter à une directrice que de prendre des mesures vis-à-vis d'enfants dont la vie est menacée... Il est vrai que les compétences ne sont pas à la hauteur de la tâche.

Pire, les directrices de crèches doivent prendre des mesures adéquates de leur propre initiative afin d'éviter des drames que ce service est incapable de résoudre et répondre à des situations sous le couvert de l'anonymat afin de sauvegarder leur emploi.

A plusieurs reprises, j'ai dénoncé l'inefficacité et le manque de professionnalisme de ce service, mais en vain. Heureusement, un groupe de magistrats communaux et l'Association des directrices de crèches, sont prêts à dénoncer le comportement de cet office. Il semble que notre Commune soit une des seules à ne pas réagir.

Le Conseil d'État a également souhaité connaître toute la vérité sur les dysfonctionnements de cette institution ainsi que de ses compétences. J'espère qu'une enquête administrative va être effectuée, car nous ne pouvons plus accepter de tels agissements.

J'ajoute que je fais cette déclaration à titre personnel.

3.2.2. Fêtes de Genève

Des bons pour les carrousels seront offerts aux enfants défavorisés de la commune. Ceci fait suite à une initiative de la part d'associations de commerçants de la Ville de Genève dont la présidence est assurée par Mme ROLLAND.

3.2.3. Restaurants scolaires

A la rentrée un nouveau lieu va être ouvert au restaurant l'Espalier (cafétéria des EPSE) à l'avenue Adrien-Jeandin pour les élèves de l'école Jeandin.

3.2.4. Camp de vacances à la Rippe

Comme à l'accoutumée des enfants de Graveson prendront part à un séjour de deux semaines à la Rippe.

3.3. M. SCHORER, Conseiller administratif

3.3.1. Culture

Ce soir, vous avez la possibilité de prendre un exemplaire de l'ouvrage «Le chalet dans tous ses états» qui a remporté un grand succès auprès du public.

3.3.2. Crèche « Les Cocolots »

Nous ne vous demandons pas de crédit complémentaire concernant cette institution car il n'a pas été possible d'étayer un exposé des motifs avant que la comptabilité 2000 soit bouclée. De plus, les pièces comptables se trouvent actuellement à la fiduciaire chargée de l'audit.

Cependant, afin de faire face à d'éventuels problèmes de trésorerie qui pourraient se poser concernant les salaires et avant de demander un complément de subvention nous emprunterons, éventuellement, à la Commune la somme qui manquerait pour le paiement des salaires, ceci afin d'éviter de convoquer un Conseil municipal extraordinaire dans le courant de l'été. Il est bien entendu que si les moyens financiers de la crèche suffisent nous ne ferons pas appel à cette solution.

4. Rapport des commissions :

4.1. M. Olivier FAVRE, Président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions des rapports suivants :

- 22 mai et 29 mai 2001 (en présence également de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports)

Information concernant l'avancement de l'étude en vue de la démolition ou la transformation de l'école Marcelly. Nous avons entendu M. ZANGHI qui prépare actuellement un dossier permettant par la suite d'établir un cahier des charges plus précis selon la solution qui sera choisie. Diverses possibilités nous ont été présentées concernant la transformation de cette école, tout en gardant la totalité des classes existantes, qui serait projetée par étape avec un système pavillonnaire.

Le débat s'est orienté sur une démolition et reconstruction partielle avec un agrandissement de l'école qui porterait sur 16 voire 22 classes.

La commission a décidé de recevoir un document complet de la part des mandataires afin de pouvoir l'étudier pendant l'été. Aucun vote n'a eu lieu.

- 4.2. Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, vice-présidente en remplacement de M. Cédric PAYCHERE, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance réunie le 29 mai 2001 :

- *Information concernant l'avancement de l'étude en vue de la démolition ou la transformation de l'école Marcelly.*

Le rapport est le même que celui fait par M. FAVRE.

M. GRANDGIRARD profite d'informer que la personne du DIP qui était présente à la séance a indiqué aux commissaires que des groupes scolaires de 20 classes et plus posent des problèmes de sécurité.

- 4.3. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation réunie le 5 juin 2001, donne lecture des conclusions du rapport :

1. *Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2001 a été accepté après deux corrections.*

2. *Pétition à la route d'Ambilly*
Cette pétition, munie de 127 signatures, a été déposée à la Mairie en date du 15 décembre 2000. Elle concerne la suppression des ralentisseurs et des chicanes sur cette route.

- 2.1. *Les arguments des pétitionnaires, représentés par quatre personnes, sont les suivants :*

- *depuis leur installation le nombre de véhicules n'a jamais été aussi important,*
- *ces « gendarmes couchés » et ces chicanes ne ralentissent que ceux qui craignent pour leurs amortisseurs ou leur colonne vertébrale. Ils provoquent des bouchons, davantage de gaz d'échappement et des pertes de temps. Pourquoi s'obstiner à entraver la circulation alors qu'elle est en constante augmentation ? Il est rappelé que la mobilité est un droit fondamental du citoyen.*

Lors de la discussion, les pétitionnaires disent qu'ils ne sont pas opposés à des mesures de ralentissement. Ils font même des propositions par exemple, la pose de pavements, de mettre en place des panneaux de limitation de vitesse ou encore l'installation d'un radar fixe.

En ce qui concerne les chicanes situées au poste de douane aménagées provisoirement, l'OTC est d'accord de les modifier afin qu'elles correspondent avec ce qui avait été décidé en accord avec le Conseil administratif.

Les pétitionnaires quittent l'assemblée vers 19h.20.

2.2. Les contre-pétitionnaires quant à eux étaient trois et leurs arguments les suivants :

Ils ont fait savoir, par écrit, à la Mairie qu'ils n'étaient pas d'accord de supprimer ces ralentisseurs pour les raisons suivantes :

- avant l'installation des ralentisseurs, personne ne respectait la vitesse et, en 1985, la vitesse d'un véhicule a été enregistrée à 119 km/h.,*
- d'autre part, le maintien des ralentisseurs qui donnent entière satisfaction depuis l'abaissement des seuils d'attaque, est indispensable car grâce à eux le 50 km/h. est d'une façon générale assez bien respecté. En les supprimant, les voitures circuleraient plus vite et avec l'augmentation du trafic cela deviendrait vraiment dangereux surtout au niveau de ceux qui, provenant des routes adjacentes, doivent s'engager sur la route d'Ambilly.*

Après l'audition de ces deux groupes la discussion est ouverte. En résumé les commissaires sont favorables à un consensus pour ralentir la circulation tout en maintenant les seuils.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif avec mission de voir avec l'OTC ce qu'il est possible de réaliser pour améliorer la situation. La commission reviendra sur le sujet en automne.

3. Projet d'aménagement du parking de la piscine au chemin de Marcellly

Ces aménagements dont le coût des travaux est estimé à Fr 80'000,- prévoient la fermeture au trafic des voitures du chemin de Marcellly. Pour cela, il est indispensable de prévoir une boucle de rebroussement ainsi qu'une barrière amovible pour empêcher le transfert de nombreuses voitures pour rejoindre la route de Jussy. Il est également prévu de créer des places réservées aux voitures des handicapés. Suite à la discussion, les commissaires demandent au Conseil administratif de procéder aux aménagements suivants :

- *mise en place d'une barrière amovible,*
- *d'assurer la possibilité de rebroussement des voitures,*
- *de prévoir trois places de parc pour les handicapés,*
- *d'aménager quatre places de stationnement limitées à 30 min.*
- *laisser le reste du parking en l'état.*

Au vote ces aménagements sont acceptés à l'UNANIMITE.

4.4. M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances réunie le 12 juin 2001, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Lors de cette séance nous avons continué la révision du règlement du Conseil municipal ; 11 points de plus ont été analysés. Il nous faudra encore une à deux séances pour arriver à bout de ce travail.*
- *En ce qui concerne le journal «Le Chênois» nous avons appris que la commune de Chêne-Bourg a soumis le versement de sa subvention à un audit. Nous sommes dans l'attente de renseignements plus précis de la part du Conseil administratif.*

Une pause de 10 minutes est accordée aux Conseillers municipaux.

5. Désignation de M. Michel WALTER, Conseiller municipal, comme délégué au Conseil Intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin, en remplacement de M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, démissionnaire.

Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, du Conseil intercommunal du Centre Sportif de Sous-Moulin, adressée au secrétaire général :

Monsieur,

Je vous prie de prendre note que je désire démissionner de la commission intercommunale du Centre Sportif de Sous-Moulin.

Mon remplaçant sera proposé par la fraction radicale, à la prochaine séance du Conseil municipal.

En espérant que vous avez pris bonne note de ce qui précède, je vous présente, Monsieur, mes meilleures salutations.

Mme la Présidente : le groupe radical propose la candidature de M. Michel Walter.

La discussion est ouverte mais la parole n'étant pas demandée M. Cédric PAYCHERE, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre u) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin acceptés par le Conseil municipal en date du 1^{er} septembre 1996,
- Vu les articles 8, lettre b) et 10 des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, du Conseil intercommunal,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De désigner M. Michel WALTER, membre du parti radical, en remplacement de M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, démissionnaire, pour siéger au Conseil intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin.
-
6. Préavis au projet de plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnées pédestres

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué aux Transports, Urbanisme & Circulation : le plan des cheminements piétonnier a été présenté à la commission des Transports, Urbanisme et Circulation. Le Conseil administratif a fait part de remarques concernant les éventuels cheminements le long du Foron. Il nous a été répondu que le DAEL en prenait note et que ces cheminements seraient créés selon l'évolution des parcelles situées dans ce secteur.
- M. Michel Collaud, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, donne lecture des conclusions du rapport de la commission réunie le 5 juin 2001 :

Ce plan est en fait le plan directeur cantonal ; il nous est donc soumis par l'État pour un préavis de la commune en ce qui concerne la partie située sur son terrain.

Ce plan a été mis à l'examen public à la fin de l'année dernière et n'a pas suscité de commentaires ou d'opposition de la part du public ou des associations.

Au cours de la discussion, il est rappelé que la commune a élaboré des cheminements piétonniers et que les fiches y relatives doivent être étudiées.

Au vote le plan est accepté à l'UNANIMITE.

La discussion est ouverte :

M. PAYCHERE : quelles seraient les obligations de la commune si ce plan était accepté ?

- M. ZOGG : nous devons être particulièrement attentifs aux changements qui interviendront sur certaines parcelles afin de respecter l'idée émise dans ce plan directeur de cheminements piétonniers ainsi que le respect du plan directeur communal.

M. VACHERON constate avec satisfaction que le maillon manquant le long de la Seymaz sur la commune de Chêne-Bourg est prévu dans ce plan directeur. Par contre, il regrette qu'il n'y ait pas de cheminement le long du Foron permettant de rejoindre l'embouchure dans l'Arve depuis la douane de Thônex-Vallard.

Mme ROCHAT fait la déclaration suivante :

Le groupe libéral est favorable à ce projet qui semble répondre aux vœux d'une population de plus en plus nombreuse à utiliser ces cheminements à travers le canton et nous ne pouvons que soutenir la démarche faite en ce sens.

Notre Conseil municipal a d'ailleurs donné un écho favorable lors de l'élaboration du plan directeur communal en faisant la part belle au fameux «maillage vert» qui nous avait à l'époque été proposé.

Toutefois, ce préavis favorable ne devrait pas être considéré comme un chèque en blanc pour les inévitables coûts induits tant pour la création que par l'entretien de ces chemins et il faudra que nous puissions être consultés le moment venu.

D'autre part, nous avons pris bonne note qu'il ne s'agit pas seulement de préserver les rives de la Seymaz mais également celles du Foron qui nous sont chères.

M. BROENNIMANN invite vivement le Conseil administratif à réaliser un cheminement complet sur le territoire. Il devra être particulièrement attentif aux changements d'affectations et de propriétaires de certaines parcelles.

- M. ZOGG : le Conseil administratif sera particulièrement attentif à la création de ces liaisons.

La parole n'étant plus demandée Mme Doris CONSTANTIN, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 9, al. 1, de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998,
- Vu l'article 30a, al. 1, lettre f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de plan directeur des chemins de randonnée pédestre établi par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement,
- Attendu que l'enquête publique concernant le projet est terminée et n'a donné lieu à aucune observation sur le territoire de Thônex,
- Vu le préavis favorable de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation du 5 juin 2001,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De préavisier favorablement le projet de plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre établi par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.
-
7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 370'000,- en vue de la surélévation du bâtiment de l'école du Bois-Des-Arts.
- M. Jean-Claude ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : cette demande de crédit fait suite à la séance de la commission des Bâtiments du 20 février dernier qui avait à traiter la construction de pavillons provisoires afin d'assurer la rentrée 2001-2002.

Je rappelle que la structure du bâtiment permet la construction d'un étage supplémentaire. Vous avez reçu le planning établi pour ces travaux qui se dérouleraient de juin à septembre 2002, l'école pouvant être opérationnelle à la rentrée. Les pavillons provisoires pourraient alors être utilisés dans le cadre des travaux envisagés à l'école Marcelly, ils permettraient dans un premier temps de pallier au manque de classe pour le parascolaire.

- M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux Écoles, Jeunesse & Sports : le rehaussement de cette école serait le bienvenu car lorsque l'on lit les statistiques du GIEED l'on constate que la courbe d'enfants dans le quartier «Verchères/Bois-Des-Arts» reste importante pendant de nombreuses années. De plus, les activités parascolaires manquent de locaux sur notre commune. Une question devra être traitée de manière importante à savoir celle des nuisances que vont provoquer ces travaux dans le cadre des activités scolaires. Ce sujet sera certainement traité par la commission des Bâtiments.
- M. ZOGG : si l'on tient compte des statistiques du GIEED, nous n'aurons, en 2010, qu'une classe de disponible sur l'ensemble des écoles de la commune et ce, même en surélevant l'école du Bois-Des-Arts.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. GRANDGIRARD : afin de respecter le planning qui nous a été présenté le groupe radical est pour la discussion immédiate.

M. DECREY : le PDC désire également la discussion immédiate.

M. DROZ : le parti socialiste est également pour la discussion immédiate car nous tenons à ce que les pavillons, qui vont être installés, soient vraiment provisoires comme cela a été demandé.

M. UEHLINGER : le parti libéral est également pour la discussion immédiate.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à la l'UNANIMITE et la discussion est ouverte.*

M. GRANDGIRARD : je suis content du projet qui nous est soumis ce soir car il permettra de pallier au manque de classes à l'école du Bois-Des-Arts. Cependant, nous avons également la rénovation de l'école Marcelly qui sera à effectuer et l'on devra songer au relogement des élèves.

M. UEHLINGER : que représente le montant du crédit d'étude de Fr 370'000,- ? et pourquoi n'a-t-on pas lancé un appel d'offres compte tenu du montant important prévu pour les travaux de Fr 4'800'000.- ?

- M. PIAZZALUNGA confirme à Mme ROCHAT qu'il existe des possibilités de faire des études plus précises sur l'évolution démographique de la commune permettant de mieux cibler la population scolaire sur des périodes de 10 à 15 ans.

M. AMOUDRUZ demande que dans les considérants de la délibération soit rajouté le texte suivant :

- *Vu les statistiques fournies par le GIEED.*

M. WALTER pour répondre à M. UEHLINGER, nous votons ce soir Fr 370'000,- de crédit d'étude qui vont nous amener à une proposition chiffrée concernant le crédit de construction. Il faudra être attentifs et décortiquer les différents postes qui formeront ce crédit. En ce qui concerne l'appel d'offre, je trouve logique que l'on ait fait appel aux architectes qui ont construit l'école, ceux-ci étant déjà en possession de tous les plans.

M. VACHERON rappelle que le planning du rehaussement de l'école est très serré et qu'il faudra obtenir l'autorisation du DIP concernant les travaux qui devront s'effectuer pendant la période scolaire. Il pense également, d'une manière plus globale, qu'une étude devrait être faite afin d'affiner les prévisions pour les années futures selon les divers quartiers de la commune. Suite à cela le Conseil municipal devra prendre des décisions qui seront certainement importantes.

M. BROENNIMANN rappelle que le GIEED établit des tendances mais qu'il appartient à la commune d'affiner les chiffres avec les éléments qu'elle a en sa possession. Qu'attend on pour mandater un spécialiste statisticien ?

- M. ZOGG : pour répondre à M. MAGNENAT, un planning a été établi qui nous permet de pouvoir effectuer ces travaux pour que l'école soit prête à la rentrée 2002. Si celui-ci n'est pas respecté les travaux seront reportés d'une année.

M. MAGNENAT n'approuve pas la méthode employée par le Conseil administratif qui met à nouveau le Conseil municipal au «pied du mur».

- M. ZOGG : il est vrai que l'on peut toujours repousser des échéances d'année en année, mais, je vous rappelle que le Conseil municipal a demandé que les pavillons soient provisoires, nous vous présentons donc le projet d'agrandissement de l'école afin qu'au plus vite nous n'ayons plus à utiliser ces pavillons.

M. BROENNIMANN : le conseil que je pourrai donner à notre Conseil administratif est de consulter M. Patrick VALLAT qui est le délégué cantonal sur les marchés de construction. Celui-ci pourrait analyser les honoraires d'architectes et il y aurait peut-être un peu d'argent à gagner.

- M. ZOGG : je prends note.

Au vote :

- *La proposition d'amendement de M. AMOUDRUZ est acceptée à la MAJORITE (par 15 voix « pour », 4 voix « contre » et 3 abstentions).*

La parole n'étant plus demandée M. Pascal UEHLINGER, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statistiques fournies par le GIEED,
- Attendu que malgré son équipement scolaire complet à 10 salles d'étude, l'école du Bois-Des-Arts offre une capacité insuffisante pour accueillir tous les enfants de la zone qu'elle dessert,
- Vu la nécessité d'implanter des pavillons démontables pour assurer la rentrée scolaire d'automne 2001,
- Vu la décision prise le 20 février 2001 par la commission des Travaux & Bâtiments,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 16 voix « pour », 4 voix « contre » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 370'000,- en vue de la surélévation de l'école du Bois-Des-Arts.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 370'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Une nouvelle pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 19'500.- en vue de la remise en état de la clôture séparant la place de jeux de l'école Marcelly des parcelles 5138 et 5139.

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : il s'agit de la séparation entre le terrain de M. DORENTER et la place de jeux se trouvant derrière l'école Marcelly.

Cette barrière est dans un état lamentable, le chien de M. DORENTER pourrait même la franchir ce qui représente un danger pour les enfants. Bien que le propriétaire serait d'accord de vendre ses deux parcelles à la commune, dans le cadre de l'agrandissement de l'école Marcelly, nous ne pouvons pas laisser cette barrière en l'état. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons d'accepter le remplacement de cette clôture.

M. GRANDGIRARD : bien que je ne sois pas forcément d'accord, je pense qu'il faut entrer en matière et avoir une discussion immédiate ce qui permettrait d'effectuer les travaux cet été.

M. VACHERON demande également l'entrée en matière.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est accepté à l'UNANIMITE.*

M. VACHERON : je me suis rendu chez la famille DORENTER et j'ai eu un entretien très intéressant avec Mme DORENTER. Cette dernière habite la maison depuis l'âge de 8 ans et cette habitation est devenue trop grande pour ce couple. Ils seraient disposés à entrer en tractation avec la commune. Il y a effectivement un gros chien dans la propriété qui est très impressionnant et qui est cantonné à l'intérieur car ce dernier va effrayer les enfants.

En faisant le tour du grillage on constate effectivement quelques trous, mais il n'est pas dans un état de délabrement comme l'indique l'exposé des motifs présenté par le Conseil administratif. De plus, Mme DORENTER m'a confirmé que pendant des années, le service communal venait réparer régulièrement ce grillage et il semble qu'il s'agisse d'une négligence de la commune ayant laissé celui-ci à l'abandon.

Il suffirait qu'une équipe de la voirie communale se rende sur place, répare cette clôture et fixe une barrière visuelle afin que les enfants n'excitent plus le chien. Il me paraît donc démesuré de dépenser Fr 19'000,- pour séparer deux parcelles qui risquent prochainement d'être propriété de la commune. Pour ces motifs les socialistes sont pour le renvoi en commission.

M. GRANDGIRARD : suite à l'intervention de M. VACHERON, est-ce que le Conseil administratif connaît le coût d'une réparation de la barrière existante ?

- M. ZOGG : bien que nous n'ayons pas de chiffre précis, le montant devrait avoisiner les Fr 4'000,- à Fr 5'000,-. D'autre part, ce que dit M. VACHERON est très intéressant, car il semble, qu'il n'ait pas eu la même discussion que moi avec la famille DORENTER. Il serait donc bien de renvoyer cet objet en commission afin d'éclaircir ce point.

En effet, nous avons rencontré à deux reprises les DORENTER, qui au début, parlaient du remplacement du grillage et ensuite de la construction d'un mur. Ceci n'a rien à voir avec les réparations légères proposées par M. VACHERON. En ce qui concerne le mur, nous leur avons déconseillé d'aller dans ce sens car cela comporte de nombreuses nuisances sonores dues aux balles et ballons projetés contre ce dernier. Il serait intéressant de convoquer les DORENTER à une séance de commission car, visiblement, ces derniers ne tiennent pas le même langage avec le Conseil administratif qu'avec un Conseiller municipal.

M. DECROY : le PDC est pour le renvoi en commission car il lui semble, également, que la réparation de Fr 5'000,- serait plus raisonnable qu'un remplacement de la clôture étant donné que l'on risque d'acquérir cette parcelle.

M. GRANDGIRARD : il y a quand même un problème de sécurité et le renvoi en commission me dérange, il faudrait alors voter un crédit de Fr 4'000,- afin que le Conseil administratif puisse effectuer les réparations avant la rentrée scolaire.

M. VACHERON : je reste persuadé que les cantonniers peuvent faire quelque chose pour réparer cette clôture afin de réparer ces trous.

- M. ZOGG : la réparation sera faite et au pire le montant sera pris sur le budget de fonctionnement.

M. PAYCHERE : étant donné qu'un large consensus se dégage pour la réparation provisoire d'un montant de Fr 4'000,- il suffit d'accepter la discussion immédiate et de refuser le projet qui nous est présenté. Pour ma part, la réparation provisoire avec le montant pris dans le budget me satisfait.

M. VACHERON : il faut recevoir la famille DORENTER, donc, je suis pour le renvoi en commission.

M. FAVRE : le groupe libéral était prêt, ce soir, à accepter la discussion immédiate et à voter « du bout des lèvres » ce crédit de Fr 19'500,- mais le débat nous rassure car les propositions faites autour de cette table nous paraissent intéressantes. Cependant, si ce dossier devait repartir en commission il faudrait soulever l'aspect de la participation financière du propriétaire privé. La loi est explicite à ce sujet.

M. VACHERON tient à rajouter qu'en ce qui concerne l'aspect esthétique une végétation est en train de pousser le long du grillage et vu que celui-ci est passablement rouillé cela s'intègre assez bien au paysage.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE.*

La parole n'étant pas demandée, M. PAYCHERE, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la clôture qui sépare les terrains de la commune, à l'école Marcelly, avec la propriété privée voisine – parcelles 5138 et 5139 – est en très mauvais état et que les riverains en demandent le remplacement,
- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 19'500,- sous la rubrique 21.314 afin de réparer la clôture qui sépare les terrains de la commune, à l'école Marcelly, avec la propriété privée voisine – parcelles 5138 et 5139.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Ce projet de délibération est refusé à la MAJORITE (par 21 voix contre 1).

9. Demande d'un crédit de Fr 110'000,- en vue de la conversion des données graphiques du Cadastre des égouts (SITC).

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué à l'Environnement : actuellement les données figurent, pour moitié, sur des plans, le reste étant déjà sur support informatique auprès d'ingénieurs. Il convient donc d'harmoniser tout ceci afin que la totalité du cadastre des égouts soit en données graphiques. Ce support permettra de répertorier des informations importantes telles que : le type de collecteur, l'année construction, etc. Le financement de cet investissement pourra se faire par un prélèvement sur la réserve figurant au bilan de la commune.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE.*

La discussion est ouverte mais la parole n'étant pas demandée, Mme Doris CONSTANTIN, 2^{ème} vice-présidente, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la possibilité de gérer à l'aide d'un outil informatique les données du réseau d'assainissement,
- Vu la provision figurant au bilan de la commune de Fr 140'000,- destinée à la mise à jour du plan directeur des canalisations,
- Vu la proposition du Bureau d'ingénieurs géomètres HUBER et CHAPPUIS,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'autoriser le Conseil administratif à prélever un montant de Fr 110'000,- sur la réserve figurant au bilan de la commune à la rubrique 240 « provision pour mise à jour du plan directeur des canalisations », afin de procéder à la conversion des données graphiques du cadastre des égouts, selon le système d'information du territoire communal (SITC).

10. Demande d'un crédit de Fr 170'000, en vue du réaménagement et de l'agrandissement du parking couvert pour deux roues à Moillesulaz.

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué aux Transports, Urbanisme & Circulation : le Conseil administratif vous demande d'entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer en commission afin de voir si ce type de construction correspond à ce que vous désirez.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. FISCHER, est d'accord avec la proposition du renvoi en commission.

M. VACHERON : le projet tel que présenté apporte toute une série de questions, qu'il conviendra de débattre en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITE et l'objet renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *Transports, Urbanisme et Circulation,*
 - *Finances.*

11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 43'000,- en vue de la réparation du couvert à pétanque de la route de Jussy.

- M. Jean-Claude ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce couvert à pétanque a été, à l'époque, construit avec des matériaux légers et vu sa situation derrière le cycle du Foron, les jeunes se font un plaisir de le détériorer. Il est actuellement en piteux état. Le chauffage et l'éclairage ne respectent plus les normes de sécurité. Actuellement, ce couvert est utilisé de manière régulière par trois voire quatre clubs thônésiens. La fréquentation hebdomadaire est de 50 à 70 personnes qui viennent jouer.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. DROZ : bien que l'importance du crédit ne soit pas énorme et que nous attachons de l'importance à l'entretien des bâtiments communaux nous nous questionnons sur l'opportunité de chauffer un tel endroit et de remplacer l'installation existante. Vu le caractère « non urgent » de cet aménagement nous proposons le renvoi en commission.

M. DECREY : le groupe PDC vous encourage à voter la discussion immédiate compte tenu du grand nombre de personnes qui utilisent ces lieux. De plus, le remplacement du chauffage est indispensable pour pouvoir jouer dans de bonnes conditions en hiver.

M. GRANDGIRARD : je suis également pour la discussion immédiate car il est important d'effectuer ces travaux avant l'automne.

Mme BRANDER : le groupe libéral est pour la discussion immédiate compte tenu de la vétusté des locaux actuels ainsi que du manque de sécurité.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITE (par 18 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions).*

La discussion est ouverte :

M. ZOGG confirme à M. GRANDGIRARD, qu'il s'agit de remplacer l'installation de chauffage existant et d'en améliorer le système de ventilation.

M. PAYCHERE : a-t-on étudié la possibilité de déplacer le terrain de pétanque afin d'éviter les actes de vandalisme commis par les élèves du cycle ?

- M. ZOGG : cette étude n'a pas été faite, mais en cas de besoin, les éléments pourront être démontés et déplacés.

La parole n'étant plus demandée, M. Cédric PAYCHERE, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de remettre en état le couvert de pétanque de la route de Jussy, à proximité du chalet à Nicolas, pour des raisons de sécurité et d'économie de chauffage,

- Attendu que cette installation a été réalisée il y a environ 16 ans,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 20 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 43'000,- sous la rubrique 08.314 afin de procéder à la réfection du couvert à pétanque de la route de Jussy.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Il est 23h. et nous passons directement au point 17 de l'ordre du jour.

Les points suivants (12 à 16) de l'ordre du jour sont renvoyés à une prochaine séance du Conseil municipal.

12. Demande d'un crédit de Fr 119'000,- en vue de la rénovation de la salle de gymnastique de l'école du Pont-Bochet.
13. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 12'500,- pour les aménagements liés à la mise en zone 30 km/h. de l'avenue Suisse, de l'avenue des Verchères et du chemin du Bois-Des-Arts.
14. Demande d'un crédit d'étude de Fr 62'500,- en vue de la réalisation de la place de jeux de la salle des Fêtes.
15. Demande d'un crédit de Fr 118'000,- en vue de la participation financière aux travaux de réalisation de collecteurs d'eaux usées et pluviales au chemin des Mésanges.
16. Projets de délibération - Déposés dans le délai légal par :
 - 16.1. Par le groupe démocrate-chrétien, le groupe libéral et le groupe radical concernant un(e) Travailleur(se) Social Hors Murs (TSHM).
 - 16.2. Par le groupe socialiste concernant un meilleur accès à l'information et une plus grande transparence communale.
 - 16.3. Par le groupe démocrate-chrétien, le groupe libéral et le groupe radical concernant le village de Villette, pour une protection contre un développement débridé (résolution).

17. Propositions du Conseil administratif :

Le Conseil administratif n'a pas de propositions.

18. Questions écrites :

18.1. De Mme Anne-Marie JAQUET, Conseillère municipale, concernant le financement des innombrables crédits à venir, vu l'ampleur des demandes de crédits d'étude en cours ?

- agrandissement de la Mairie,
- rénovation de l'école Marcelly,
- rehaussement de l'école du Bois-Des-Arts,
- réalisation de la route de Jussy,
- changement de l'éclairage de la commune,
- place de jeux à la salle des fêtes,
- déplacement de l'assiette de l'avenue de Thônex.

18.2. De M. Martin-Paul BROENNIMANN, Conseiller municipal, concernant le mandat sur l'audit de la crèche «Les Coccolets» :

Le 14 novembre 2000 le Conseil municipal a voté une délibération demandant un audit de la crèche « Les Coccolets ». Un cahier des charges de l'audit a été élaboré par Me P.-L. MANFRINI et le Conseil administratif a procédé à un appel d'offres avant de désigner le mandataire chargé de la réalisation de cet audit.

1. Combien de fiduciaires ou autres sociétés ont répondu à l'appel d'offres ?
2. Selon quels critères de choix le Conseil administratif a-t-il désigné la fiduciaire retenue ?
3. Le Conseil administratif s'est-il assuré que le mandataire retenu est libre de conflits d'intérêts, par exemple sous forme de liens professionnels ou autres avec M. Clément Piazzalunga, Conseiller administratif chargé jusqu'à récemment de la crèche avec Mme ARZOUIAN, ex directrice de la crèche ?

18.3. De M. Martin-Paul BROENNIMANN, Conseiller municipal, concernant les Communaux d'Ambilly :

Le plan directeur communal prévoit expressément que le périmètre des Communaux d'Ambilly, situé actuellement en zone villas, sera déclassé en une zone de construction permettant la construction d'immeubles collectifs.

Il pose une série de conditions au développement de ce secteur, notamment en ce qui concerne la desserte en transports publics. Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a adopté ce plan directeur communal en mai 1999 à l'unanimité.

Or, un courrier de l'Association Thônex-Réalisme du 7 mai 2001, lu à la séance du Conseil municipal le 15 mai dernier, informe celui-ci qu'elle a été reçue par le Conseil administratif et que «nos trois Conseillers de l'exécutif nous ont réaffirmé pendant cet entretien leur opposition à tout déclassement». Une telle prise de position serait contraire aux propositions antérieures du Conseil administratif et en opposition au plan directeur communal.

1. Le Conseil administratif confirme-t-il l'information transmise par l'Association Thônex-Réalisme au Conseil municipal ?
2. Si oui, pour quels motifs le Conseil administratif a-t-il changé d'avis sur le développement des Communaux d'Ambilly ?
3. Lors de la rencontre du Conseil administratif avec les autorités de la commune d'Ambilly, le 22 mai dernier, quelle a été la position exprimée respectivement par le Conseil administratif de Thônex et par le Maire d'Ambilly sur le développement de ce périmètre et sur son déclassement en zone de construction permettant une plus forte densité ?

19. Propositions individuelles et questions :

19.1. M. FISCHER : qu'en est-il de l'engagement d'une police privée afin de faire des patrouilles dans la Commune ? Cela fait deux ans que l'on parle de ce sujet !

— M. SCHORER : le Conseil administratif est en possession de quatre offres. Une proposition vous sera faite cet automne.

M. FISCHER : je suis étonné du temps que cela prend ! Comme je vous l'ai dit cette demande date d'il y a deux ans ! Ce sujet est trop important pour le laisser traîner.

19.2. M. PAYCHERE : depuis le vote du budget 2001 nous savons que le montant alloué à la crèche ne permet pas de couvrir les salaires jusqu'à la fin de l'année. Le Conseil administratif est venu tout à l'heure, non pas, avec une demande de crédit complémentaire, mais avec une information et il a mis au conditionnel le fait de payer les salaires, cela est inquiétant !

J'aimerais avoir, ce soir, la garantie que les salaires du personnel de la crèche seront payés et ceci jusqu'en novembre, étant donné que le Conseil municipal ne se réunira pas avant le mois d'octobre et qu'après le vote il y a 40 jours de délai référendaire.

- M. SCHORER : selon les prévisions on devrait pouvoir assurer le paiement des salaires mais nous avons dernièrement reçu une facture de la RENTENANSTALT de Fr 104'000,- et nous ne savons pas de quoi il s'agit. La fiduciaire mène actuellement une enquête. Tout dépend si l'on devra payer ce montant ou non. Si cela devait être le cas, nous emprunterons à la trésorerie communale l'argent manquant afin d'assurer le paiement des salaires, ceci afin d'éviter une séance extraordinaire du Conseil municipal pendant l'été. En faisant cette annonce j'ai préféré prendre mes précautions afin que vous soyez au courant de la situation.

Les salaires ne sont assurés que jusqu'à fin septembre. Nous viendrons vous demander un crédit complémentaire lorsque nous connaîtrons les chiffres exacts après que la comptabilité de la crèche aura été mise à jour.

19.3. M. DECREY : je m'étonne du montant de Fr 104'000,- dû à la RENTENANSTALT. Ceci veut dire que la LPP n'est plus payée depuis de nombreuses années ? J'encourage le Conseil administratif de ne pas payer cette somme avant d'avoir des éclaircissements sur celle-ci.

- M. ZOGG : je rassure M. PAYCHERE les salaires seront de toute manière payés même si l'on doit passer par les fonds communaux dans l'attente de l'octroi d'un crédit complémentaire.

19.4. M. UEHLINGER pose les questions suivantes :

19.4.1. Visibilité à l'avenue de Thônex

La végétation aux abords du giratoire de l'avenue de Thônex ayant passablement poussée ceci cause des problèmes de visibilité aux automobilistes. Est-il possible d'élaguer les arbres ou de placer un miroir afin d'améliorer la visibilité ?

- M. ZOGG : le propriétaire de cette parcelle, M. Henri-Louis MAUNOIR, m'a d'ores et déjà donné l'autorisation d'élaguer ces plantations si besoin est. Je vais donc reprendre contact avec lui.

19.4.2. Subventions aux clubs sportifs

Est-il possible d'envisager la création d'une commission « ad-hoc » chargée d'examiner les subventions versées aux clubs par le biais du centre sportif Sous-Moulin ? Ceci permettrait de revoir certains critères d'attribution car l'on constate une disparité entre les différents sports.

- M. PIAZZALUNGA : les subventions sont toujours destinées au mouvement « junior » et non pas à une équipe première et bien que le Club sportif Chênois Football ne soit plus en ligue nationale son mouvement junior est toujours très important.

19.5. Mme DESJACQUES CARNEGIE pose les questions suivante :

19.5.1. Vols à la piscine de Thônex

Il faudrait améliorer la surveillance car de nombreux vols ont déjà eu lieu cette année et ceci n'est pas admissible !

- M. SCHORER : depuis la semaine dernière le dispositif de surveillance a été renforcé et des personnes patrouillent dans les locaux de la piscine.
- M. ZOGG : une étude est actuellement en cours pour la mise en place de caméras, mais il faut savoir que ce système pose des problèmes à certains usagers de la piscine. Il est vrai qu'il faudra trouver une solution.

19.5.2. Parking aux abords de la piscine

Ces temps, il est impossible d'accéder à l'école Marcelly compte tenu de l'important parking sauvage des utilisateurs de la piscine. Il faudrait que ces personnes soient informées de l'existence du parking souterrain de la route Jussy.

- M. ZOGG : nous mettrons tout en œuvre, rapidement, afin de signaler ce parking même de manière provisoire.

19.5.3. Journal « Le Chênois »

Dans le dernier numéro j'ai pu constater que de nombreuses pages étaient consacrées à la petite enfance notamment, pour les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries et que Thônex, quant à elle, brillait par son absence ! J'espère, vivement, que la Fondation pour la jeunesse reprendra en main ce domaine et présentera un projet ambitieux car notre commune en a besoin.

- M. PIAZZALUNGA : le 6 juillet une réunion des magistrats chargés du social et de la petite enfance est agendée à l'association des communes genevoises afin d'imaginer une politique de la petite enfance régionale.

19.6. M. GRANDGIRARD donne les informations suivantes :

19.6.1.CCCC

Le Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC) s'est réuni le 18 juin dernier et une présentation par Léman Bleu Télévision nous a été donnée concernant une proposition d'émissions dont la première est prévue pour la deuxième semaine d'octobre. Chaque commune aura un thème. Pour Thônex, il s'agira du 30^e anniversaire du jumelage avec Graveson (29, 30 septembre).

19.6.2.Déchets verts

Il semble qu'il y ait certains problèmes pour le ramassage des déchets verts : chez une personne les sacs sont restés à l'extérieur pendant une semaine. Il faudra contacter le concessionnaire pour le rendre attentif afin que l'on ait plus ce genre de problème.

- M. ZOGG : nous avons déjà évoqué ce problème avec M. BACIOCCHI mais je lui en reparlerai.

et pose la question suivante :

19.6.3.Crédits d'investissement

A plusieurs reprises il y a été question de procéder au bouclage des crédits d'investissement. On constate, aujourd'hui, que la liste a tendance à s'allonger. Le Conseil administratif a-t-il l'intention de procéder à certains bouclages d'ici la fin de l'année ?

- M. SCHORER : nous allons effectivement vous présenter prochainement ces bouclages.
- M. ZOGG : le service technique a prévu une série de bouclage de comptes peut-être même que l'école du Bois-Des-Arts pourra y figurer cet automne.

19.7. M. FISCHER : je rectifie une information qui a été donnée à la commission des Finances concernant le journal « Le Chênois ». La commune de Chêne-Bourg n'a pas refusé la subvention à ce journal, mais elle a décidé de ne pas payer l'augmentation de celle-ci si un audit n'était pas effectué. Il s'agit de la différence entre les exercices 2000 et 2001.

19.8. M. VACHERON :

19.8.1. Au sujet des vols à la piscine, Mme VERNERET, maîtresse principale de l'école Marcelly, m'a indiqué que lorsque la piscine extérieure est ouverte il y a également une augmentation des vols dans les vestiaires de l'école. Il serait donc utile que la surveillance soit élargie au groupe scolaire.

19.8.2. Quel est le degré d'urgence concernant la réfection de la salle de gymnastique de l'école du Pont-Bochet ?

– M. ZOGG : il n'y a pas d'urgence.

*

La séance est levée à 23h.35.

*

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Anni STROUMZA

M. Philippe GUEx